

**SESSION ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2020**

**Convocation du 29 juin 2020**

**Affichage du 03 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à vingt heures, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes située 6 place de la Mairie, lieu communiqué par mail au représentant de l'Etat, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

**Etaient présents** : Mme AVET Anaïs, M. Avet Hubert, Mme Boulet Sylvie, M. Crété Adrien, Mme Crété Marie, M. Desplains Yannick, M. Freulet Romain, Mme Kutz Caroline, M. Noblecourt Jean-Michel, M. Ravanne Georges et Mme Stamper Michèle.

**Etaient absents excusés** :

**Etaient absents** :

**Effectif légal** : Membres en exercice : 11 ; Membres présents : 11 ; Votants : 11

**Secrétaire de séance** : Mme AVET Anaïs

**Ordre du jour**

- ↳ Election du Maire et des Adjoints,
- ↳ Election du conseiller communautaire et de son suppléant.

**1 – ELECTION DU MAIRE**

**INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. AVET Hubert, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Mme AVET Anaïs a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## CONSTITUTION DU BUREAU :

Le conseil municipal a désigné quatre assesseurs : M. Noblecourt Jean-Michel, M. Ravanne Georges, M. Créte Adrien, M. Freulet Romain

## DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

## ELECTION DU MAIRE :

### RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Nom des candidats et suffrages obtenus :

Monsieur AVET Hubert : 6 voix

Madame BOULET Sylvie : 4 voix

M. AVET Hubert a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## 2 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. AVET Hubert, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au Maire de la commune.

## 3 – ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT

### RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrage blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5
Nom du candidat et suffrages exprimés : Mme STAMPER Michèle :	8 voix

Mme STAMPER Michèle a été proclamé 1<sup>ère</sup> adjointe et a été immédiatement installée.

#### **4 – ELECTION DU 2<sup>EME</sup> ADOINT**

##### RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Nom du candidat et suffrages exprimés : M. Noblecourt Jean-Michel : 8 voix

M. Noblecourt Jean Michel a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

#### **5 – DESIGNATION DES DELEGUES A LA CC2SO**

La séance ouverte, le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner les délégués qui représenteront la Commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO). Conformément à l'arrêté en vigueur, la commune sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le Maire indique qu'il ne souhaite pas être délégué et qu'il a produit une attestation le précisant. Par conséquent, nous respecterons l'ordre du tableau.

Mme STAMPER Michèle est déclarée déléguée titulaire à la CC2SO,  
M. NOBLECOURT Jean-Michel est déclaré délégué suppléant à la CC2SO.

**Le présent procès-verbal, dressé et clos le 03 juillet 2020.**